

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 3 mai 2023 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Sont absents:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #4 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2023-05-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 5 AVRIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

8.2 - PROJET 3E LIEN – LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH S'OPPOSE À LA DÉCISION PRISE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

9.1 - EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ARMAGH - M. CLAUDE MORIN

9.2 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

10 - VOIRIE

10.1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)- DOSSIER DZN74962 - ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX

10.2 - SOUMISSION DÉPOSÉE POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

12.1 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX À L'USINE D'ÉPURATION

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 - AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 205-2023 "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 152-2015 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS"

13.2 - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT - LES PLACEMENTS O.P.M. INC.

14 - PARC DES CHUTES D'ARMAGH

14.1 - SOUMISSIONS REÇUES POUR LA RÉFECTION DES ESCALIERS AU PARC DES CHUTES D'ARMAGH

15 - LOISIRS ET CULTURE

15.1 - CFER – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DE FINISSANTS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-05-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-05-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois d'avril 2023 pour un montant de 214 016.23\$.

AUTOMATISATION JRT INC	MODIFICA. PROGRAMMATION-USINE	172,46
B. DUPONT AUTO INC.	ACHAT GMC SIERRA 2020	55 148,89
BATTERIES EXPERT, SOLUTIONS ÉNERGIES	BATTERIE-LUMIÈRE DE CHANTIER	401,67

BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-MAI	1 850,50
CANAC	RATEAU À NIVELER	16,09
CANAC	PRO-MIX-POUR SEMIS ET POTAGER	28,48
CANADIAN TIRE	SEMENCES-POTAGERS-PETIT PARC	7,34
CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	PIERRE-ENTRÉE PARC DES CHUTES	1 272,50
CASSE-CROUTE LA FRITOUILLE	REPAS ÉLECTION - 17-23 AVRIL	439,50
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	MESSAGERIE CELL. AVRIL À JUIN	438,05
CFER DE BELLECHASSE	COMMANDITE-ALBUM FINISSANTS	50,00
CONT-A-C-T TECHNOLOGIES	REPLACER FANS-USINE FILTRAT.	1 242,01
CONT-A-C-T TECHNOLOGIES	PROGRAMMATION DES ALARMES	125,04
CONT-A-C-T TECHNOLOGIES	CRÉDIT INTERFACE-USINE FILTRA.	- 229,95
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH REMB. ÉLECTRICITÉ - PARC		2 800,00
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH AVANCE DE FOND - PARIT		10 000,00
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE MAI - 24 PAGES	840,47
DOLLARAMA	5 POTS - PETIT PARC	28,74
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	LATEX BLANC + JAUNE-MARQUAGE	517,85
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES+TRANSP. EAU POTABLE	160,40
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU USÉE	698,48
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE-SUIVI INTERN	80,48
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU USÉE	148,32
FQM ASSURANCES INC.	AJUST. ASSURANCE RESP. CIVILE	382,59
GROUPE CCL	FOURNITURES ÉLECTION - 1 POSTE	1 255,53
GROUPE CCL	ENVELOPPES 2 FENÊTRES	223,05
GROUPE P.G.F. INC.	RÉPARER FUITE D'AIR CAMION 201	114,76
GROUPE P.G.F. INC.	TRANSPORT+LOADER-ENTRÉE PARC	1 487,47
GROUPE P.G.F. INC.	VERS #5 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	94 324,29
HOME DÉPÔT	COFFRE À OUTILS+OUTILS GARAGE	1 409,73
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-31 JRS	1 675,57
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-31 JRS	516,80
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	1 419,14
INFO-MANIAC	SOURIS D'ORDINATEUR-USINE FILT	34,48
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE 998 LITRES+TRANSPORT	1 456,34
M.R.C. DE BELLECHASSE	SERV. PROF. RÈGLEMENT DÉMOLI.	160,11
MAXI	BREUVAGES - ÉLECTION	44,29
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-AVRIL	10 799,39
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE DE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUE-INCENDIE	590,29
PASSION FM	RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2023	20,00
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	DÉPENSES PETITE CAISSE	23,14
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-GROUPE CCL-ÉLECTION	38,32
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-GENEQ-ÉPURATION	31,09
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PEINTURE-USINE D'ÉPURATION	158,64
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHAT AVRIL	62,85
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - AVRIL	3 669,50
REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC	VÉRIFICATION REGISTRE FONCIER	1,00
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - AVRIL	4 173,49
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGE STATION DE POMPAGE	1 211,84
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDA.PROG. SOMAEU-JANV+FÉV.	349,52
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL MAI	131,88
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIEL	29,32
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	555,26
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOCOP. D.G.	116,27
TRANSPORT DOYEN LTÉE	TRANSPORT SABLE-ENTRÉE D'EAU	215,07
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HON. PROF. SERVICE 1ÈRE LIGNE	581,78
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,44
WALMART	SERRE-SEMIS-PROJET ÉCOLE	9,73
WALMART	SEMIS - POTAGERS-PROJET ECOLE	27,84

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU
LE 5 AVRIL**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU
CONSEIL**

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

2023-05-04

**8.1 - DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DIVULGATION DES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Selon l'article 357 et 358 LERM, une personne élue lors d'une élection partielle doit respecter la date d'anniversaire de proclamation d'élection pour déposer sa mise à jour annuelle de son formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires (DPI).

Le conseiller Christian Therrien a remis à la Directrice générale son formulaire «Déclaration des intérêts pécuniaires » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives, transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation le relevé identifiant le membre du Conseil ayant déposé ou non son formulaire.

2023-05-05

**8.2 - PROJET 3E LIEN – LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
S'OPPOSE À LA DÉCISION PRISE PAR LE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU la décision prise par le gouvernement du Québec d'abandonner le projet de construction d'un 3^e lien autoroutier entre Lévis et Québec;

ATTENDU QUE cette décision ne répond pas aux attentes et aux besoins des entreprises et citoyens de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette décision va à l'encontre de la promesse faite depuis 2018 de la part du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette promesse a permis au gouvernement du Québec de se faire élire à deux reprises, en 2018 et en 2022;

ATTENDU QUE cette décision menace le développement de la rive sud de Québec et, particulièrement de Bellechasse, puisque la mobilité est un facteur important dans le transport des marchandises ainsi que l'attraction et la rétention des talents dans notre région;

ATTENDU QUE la décision d'abandonner le projet de lien autoroutier ne doit pas se limiter seulement au flux de circulation de la dernière année mais à l'ensemble des facteurs tant démographiques, économiques, sociaux que touristiques;

ATTENDU QUE cette décision démontre l'indifférence et le manque de considération du gouvernement du Québec à l'égard des régions du Québec;

ATTENDU QUE la pertinence d'un lien autoroutier à l'est doit être considérée en faisant preuve de vision d'avenir;

ATTENDU QUE cette décision est prise sans considération de l'évaluation et de l'avenir des ponts existants considérant qu'une solution doit être envisagée lorsque l'un de ceux-ci sera déclaré désuet;

ATTENDU QU'il est invraisemblable de croire que la circulation des véhicules, tant automobiles que transporteurs de marchandises, diminueraient

sur nos routes au cours des prochaines années;

ATTENDU la pertinence et l'importance d'assurer la réalisation d'un vrai circuit périphérique dans la grande région de Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh s'oppose à la décision prise par le gouvernement du Québec de renoncer au lien autoroutier et à la volonté de faire valoir ses arguments;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1° De demander au gouvernement du Québec de faire preuve de vision d'avenir et de démontrer son intérêt et sa préoccupation pour le développement des régions.

2° De demander au gouvernement du Québec et au Premier ministre, monsieur François Legault, de faire preuve de dignité, de courage et de détermination afin d'amorcer une réflexion globale et responsable sur la situation des transports entre les rives nord et sud de Québec.

3° Que copie de cette résolution soit transmise à:

- M. François Legault, Premier ministre du Québec
- Mme Geneviève Guilbault, Ministre des Transports et de la Mobilité durable
- M. Bernard Drainville, Ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
- Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse
- M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle
- M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition
- M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

2023-05-06

9.1 - EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ARMAGH - M. CLAUDE MORIN

ATTENDU QUE la Municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour combler le poste de Directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh;

ATTENDU QUE M. Claude Morin a manifesté son intérêt pour ce poste et qu'il répond grandement aux exigences, tant par sa formation que son expérience;

ATTENDU QUE M. Morin a accepté de prendre en charge le Service de sécurité incendie d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil embauche M. Claude Morin à titre de Directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh, en assume la responsabilité et coordonne le Service.

Que M. Morin s'oblige à respecter l'entente de travail des membres du Service de sécurité incendie d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-05-07

9.2 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du budget 2023, il a été prévu de remplacer certains équipements expirés au sein du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh a demandé des prix auprès des fournisseurs concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil entérine l'achat des équipements suivants pour le Service de sécurité incendie d'Armagh:

- 5 casques incendie 478 \$/chacun
- 12 bouteilles usagées 125 \$/chacun (cylindres MSA 2216)

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - VOIRIE

2023-05-08

10.1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)- DOSSIER DZN74962 - ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest - Phase 4 ont été réalisés du 1 juin au 15 septembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes;

- le formulaire de reddition de comptes du Ministère
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents)
- la présente résolution municipale approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas

de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-05-09

**10.2 - SOUMISSION DÉPOSÉE POUR LE DÉBROUSSAILLAGE
DES CHEMINS**

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir à deux soumissionnaires une demande de prix sur invitation pour le débroussaillage des chemins municipaux;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil accepte la soumission déposée par Samuel Laflamme de la firme DSL Multi-Services Inc. pour le débroussaillage des chemins municipaux au prix de 12 869.44 \$ taxes en sus.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

2023-05-10

**12.1 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN
INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX À L'USINE
D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a mandaté en décembre 2022 l'entreprise Élite Construction RS inc. pour réaliser des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration dès le printemps 2023;

ATTENDU QU'il a été prévu avec l'entrepreneur que les travaux soient réalisés sur 2 ans, soit jusqu'à un maximum de 521 850 \$ taxes en sus en 2023 (résolution 2022-12-08) sur un total de 972 000\$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la Firme EMS Infrastructure inc. a travaillé sur le mandat de plans et devis depuis septembre 2021 et que la municipalité lui a demandé une nouvelle offre pour la surveillance des travaux d'ingénierie;

ATTENDU QUE la surveillance sera étalonnée aussi sur 2 ans et elle consistera seulement à faire une partie des travaux de structure en 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1^o Que la municipalité d'Armagh accepte l'offre de services professionnels de la Firme EMS Infrastructure inc., pour la surveillance des travaux d'ingénierie pour un montant forfaitaire de 29 960 \$ avant taxes.

2^o Que ce budget couvrant les travaux de 2023 soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-05-11

13.1 - AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 205-2023 "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 152-2015 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS"

AVIS DE MOTION du projet de règlement 205-2023 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 152- 2015

Le conseiller Guylain Chamberland donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement 205-2023 modifiant le règlement 152-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

14 - PARC DES CHUTES D'ARMAGH

2023-05-13

14.1 - SOUMISSIONS REÇUES POUR LA RÉFECTION DES ESCALIERS AU PARC DES CHUTES D'ARMAGH

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a procédé à un appel d'offres public sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, sollicitant des soumissions pour la réfection des escaliers au Parc des chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE 3 entrepreneurs ont déposé une offre;

Entrepreneurs	Prix avec taxes
Cité Construction TM inc.	251 849.48 \$
Construction PonViCom Inc.	184 191.10 \$
Construction-Rénovation C.D.T. inc.	101 407.95 \$

ATTENDU QU'après vérification de la conformité des documents et la recommandation favorable de Mme France Thibault, ingénieure;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que suite à la recommandation de Mme France Thibault, ingénieure, ce Conseil accepte la soumission la plus basse conforme déposée par Construction-Rénovation C.D.T. inc. au montant de 101 407.95 \$ taxes incluses pour la réfection des escaliers au Parc des chutes d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - LOISIRS ET CULTURE

2023-05-14

15.1 - CFER – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DE FINISSANTS

ATTENDU QUE le Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) de Bellechasse est une école entreprise où l'on favorise le développement de personnes autonomes offrant un enseignement à des jeunes âgés entre 15 et 18 ans qui ne peuvent poursuivre leurs études secondaires régulières;

ATTENDU QUE le CFER est une école certifiée Apple et a une belle renommée dans son milieu;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée à participer financièrement à l'album de finissants du CFER;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil participe financièrement à l'impression de l'album de finissant du Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) de Bellechasse pour une somme de 50.00 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2023-05-15

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Qu'à 20 : 08, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière